

Réf : ARS/DD31/PGAS/2020/147

Bonjour,

Vous m'avez communiqué le 09 septembre 2020 le dossier cité en objet pour la création d'une installation de digestion des boues et graisses issues de la station d'épuration afin de produire du biogaz.

Le site est situé dans une zone industrielle péri urbaine le long du canal latéral à la Garonne. Les habitations les plus proches sont à près de 400m en-deçà des distances de perception estimée de certaines sources d'odeurs sur site (stockage des boues et compostières) exposant les habitants à cette nuisance.

Le présent dossier répond aux recommandations émises par l'ARS le 24 janvier 2018 lors de la phase d'examen de ce dossier.

Une unité de méthanisation peut être à l'origine de nuisances olfactives produites avec des émissions de H₂S, de mercaptans, de NH₃, de COV et de siloxanes dont certaines présentent aussi un risque de toxicité pour l'Homme. Le gain de la nouvelle unité de désodorisation avant rejet doit être caractérisé une fois installée (présentation théorique dans le dossier) afin de définir la réduction effective de ces émissions limitant d'autant les nuisances et risques pour les riverains.

L'ARS donne un avis favorable sur ce projet.

●● Agence Régionale de Santé Occitanie
Délégation départementale de la Haute-Garonne

Pôle de prévention et gestion des alertes sanitaires

10 chemin du Raisin | 31050 Toulouse Cedex 2

www.occitanie.ars.sante.fr | suivez nous [@ARS_OC](https://twitter.com/ARS_OC)